

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière que la Ville de Saint-Georges a procédé à l'aliénation, autrement que par enchère ou soumission publique, des biens suivants :

Bien aliéné	Acquéreur	Prix
Lot 6 601 987 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce	GESTION TSL INC.	38 186,50 \$ excluant les taxes applicables
Lot 6 577 972 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce	MANAC INC.	17 023,05 \$ excluant les taxes applicables
Lot 6 605 757 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce	GESTION YCKS INC.	112 806,40 \$ excluant les taxes applicables
Lot 6 624 477 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce	BOUCHERIE ALIMENTATION IDÉALE INC.	10 786,08 \$ excluant les taxes applicables

Le présent avis est publié conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*.

**Donné à Ville de Saint-Georges,
ce 19^e jour de juin 2024.**



M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière